

CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Salle Henri Bricaud - Visioconférence Zoom

Direction et animation : Pr Jean-Luc Pellegrin, directeur du collège des sciences de la santé.

Présents : Pr Caroline Bertrand, Pr Nicolas Sevenet, Pr Ahmadou Alioum, Pr Frédéric Bauduer, Dr Jean-Benoît Corcuff, Pr Isabelle Bestel, Pr Laurence Bordenave, Pr Edith Chevret, Pr Pierre Joly, Pr Corinne Arpin, Dr Alexandra Gaubert, Dr Isabelle Passagne, Dr Noémie Duclos, Dr Audrey Aussel, Dr Mireille Canal-Raffin, Dr Nicolas Salamon, Dr Matthieu Sibé, Mme Françoise Jeanson, Mme Séverine Barandon, Mme Muriel Szarzynski, Mme Corinne Jeandonnet, M. Matthieu Couillaud, M. Guillaume Obenans.

Excusés : M. Benoît Elleboode (président), Pr Pierre Dubus, Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Patrick Dehail, Pr Marie-José Boileau, Pr Emmanuel Richard.

Participants es qualité et secrétariat de séance : Mme Véronique Chassaing, Mme Emilie Méry, Mme Estelle Narran-Méallarès.

VALIDATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Professeur Pellegrin ouvre la première séance de l'année universitaire 2022/2023 en soumettant le relevé de conclusions du conseil de collège du 20 juillet dernier à approbation des conseillers.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au relevé de conclusions du conseil de collège du 20 juillet 2022 ainsi présenté.

FORMATIONS et MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (MCCC)

- **MCCC DFGSM 2 – 3**

Le Professeur Pellegrin présente les MCCC des deux années du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales. Les modifications apportées sont peu nombreuses et mineures.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC des DFGSM 2 et 3 ainsi présentées.

- **MCCC DFASM 1 – 2 – 3**

Le Professeur Pellegrin présente les MCCC des trois années du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales. Il y a également peu de modifications. Concernant les modalités d'enseignement, il est précisé que les étudiants ont spécifié préférer avoir des cours en e-learning et garder le présentiel pour les corrections d'exercices.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC des DFASM 1, 2 et 3 ainsi présentées.

- **MCCC UFR des sciences odontologiques**

Madame la professeure Caroline Bertrand présente les MCCC de l'UFR des sciences odontologiques. Elle précise que le conseil d'UFR ayant lieu le lendemain, les conseillers devront émettre leur avis sous réserve de validation en conseil d'UFR.

Les membres du conseil se positionnent favorablement et à l'unanimité, sur les MCCC de l'UFR des sciences odontologiques ainsi présentées, sous réserve de leur validation en conseil d'UFR.

- **MCCC UFR des sciences pharmaceutiques**

Le Professeur Sevenet présente les MCCC de l'UFR des sciences pharmaceutiques. La seule modification apportée par rapport à celles de l'année précédente, est que la note de la 2^{ème} session d'examens écrase celle de la 1^{ère} session. Il s'agit d'ailleurs d'une règle générale au collège des sciences de la santé.

A titre d'information, certaines composantes d'autres collèges laissent la possibilité de choisir la meilleure note des deux sessions.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de l'UFR des sciences pharmaceutiques ainsi présentées.

Collège Sciences de la santé

- **MCCC IPA 1ere et 2eme années**

Le Professeur Pellegrin et le Professeur Chevret présentent les MCCC des deux années de la formation Infirmiers en Pratique Avancée.

Cette formation était accréditée pour 4 parcours, et le collège santé attend le retour favorable du ministère en vue d'accréditation du 5^{ème} parcours : « Urgences ».

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de la formation IPA 1^{ère} et 2^{ème} années ainsi présentées.

- **MCCC Maïeutique L2**

Madame Barandon présente les MCCC de la L2 des études de Maïeutique, et précise qu'elles ont été votées en conseil technique le 31 août dernier. Les modifications effectuées portent sur la validation des stages : il est en effet spécifié que les étudiants doivent effectuer au moins 70% de leur temps de stage, pour le valider.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de la L2 Maïeutique ainsi présentées.

- **MCCC Audioprothèse**

Madame Duclos présente les MCCC de la formation Audioprothèse. Elle précise qu'elles n'ont pas encore été votées en conseil de gestion. Les modifications apportées sont mineures, et concernent une modification d'intitulé et de codification de l'UE 8 du 2eme semestre, ainsi que la baisse du nombre d'heures de cours dans certaines UEs des semestres 3, 5, 6.

En effet, la maquette du diplôme étant nationale, seules des modifications mineures sont envisageables.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de la formation Audioprothèse ainsi présentées sous réserve de validation du conseil de gestion.

- **MCCC Orthoptie**

Le Professeur Pellegrin présente les MCCC de la formation en orthoptie. La maquette étant également nationale, les modifications apportées sont mineures.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de la formation Orthoptie ainsi présentées sous réserve de validation du conseil de gestion.

- **MCCC Orthophonie**

Le Professeur Pellegrin présente les MCCC de la formation Orthophonie. Aucune remarque n'est formulée.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC de la formation Orthophonie ainsi présentées sous réserve de validation du conseil de gestion.

- **MCCC Master Santé**

Le Professeur Pellegrin rappelle que les MCCC du Master Santé ont été présentées lors du précédent conseil de collège. Un ajustement de certains coefficients avait été demandé, de manière à les mettre en concordance avec les ECTS affectés aux UEs. La modification ayant été effectuée, les MCCC sont donc soumises au vote à nouveau.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC du Master Santé ainsi présentées.

- **MCCC Master Pharmacologie**

Le Professeur Pellegrin souligne que les MCCC du Master Pharmacologie sont compliquées à présenter, et sont partagées en deux parcours : le parcours Eu2p et le parcours Pharmacovigilance.

En sus, il est proposé une orientation qui semble correspondre à un parcours à la carte. Il apparaît délicat de voter un « parcours à la carte », ne sachant pas à quoi il correspond.

Madame Szarzynski ajoute que les points 3 et 3G n'ont pas été validés en CFVU, ils ne peuvent donc pas être soumis au vote du conseil du collège.

Le Pr Pellegrin rappelle par ailleurs qu'il a été très compliqué d'obtenir l'accréditation de ce Master.

Plusieurs problèmes apparaissent à ce jour : les ressources humaines liées à ce Master, la difficulté qu'a représenté l'accréditation et la difficulté à comprendre les flux financiers associés à ce Master.

Le Professeur Pellegrin propose de voter les MCCC du Master Pharmacologie sans le parcours Eu2p, et de recevoir les porteurs de ce parcours pour résoudre les questions en suspens.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC du Master Pharmacologie, à l'exception du parcours Eu2p.

- **MCCC Master Santé Publique**

Le Professeur Pellegrin rappelle que les MCCC du Master Santé Publique ont été présentées également lors du précédent conseil de collège. Les modifications qui avaient alors été demandées, ont été apportées.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC du Master Santé Publique ainsi présentées.

- **Modalités d'accès à la Passerelle IFSI 2^{ème} année depuis le PASS**

Le Professeur Pellegrin indique que cette Passerelle avait déjà été évoquée précédemment.

Les étudiants ayant validé leur PASS dont les UEs 28 et 29 ont la possibilité de candidater à l'entrée en 2^{ème} année d'un IFSI. Si leur candidature est acceptée, ils doivent alors effectuer un stage d'été dans une structure hospitalière, sous le contrôle de l'IFSI d'affectation, avant d'intégrer la 2^{ème} année d'études.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux modalités d'accès à la Passerelle IFSI 2^{ème} année ainsi présentées.

- **Calendrier des enseignements des études médicales 2022-2023**

Le Professeur Pellegrin présente le calendrier des enseignements des études médicales 2022-2023.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au calendrier des enseignements ainsi présenté.

- **MCCC PASS et Candidatures MMOP-K 2022-2023**

Le Professeur Pellegrin projette en premier lieu un document de synthèse des effectifs PASS et LAS observés.

Environ 350 étudiants s'inscrivent en LAS chaque année.

Le constat est fait que peu d'entre eux sont en capacité à candidater dans les filières MMOP après avoir validé 60 ou 120 ECTS compte tenu de la complexité des parcours de LAS.

Par ailleurs, la réforme telle que proposée, a pour conséquence la désaffectation des filières de maïeutique et pharmacie au bénéfice de la médecine et l'odontologie.

Il informe les conseillers du fait que sur le numerus apertus 2021/22 de pharmacie, 90 places restent non-pourvues.

Une réflexion a donc été menée pour rapprocher les maquettes des filières pharmacie et médecine. Après de nombreux échanges avec les collègues et université partenaires, il a ainsi été décidé de rendre obligatoires les UEs 14, 15 et 16 pour tous les étudiants inscrits en PASS sciences de la vie, physique-chimie et chimie. Ainsi seule une UE permettra de différencier les filières MMOP, ce qui facilitera les multi-candidatures.

Le Professeur Pellegrin aborde ensuite la question des compensations.

L'année 2021/22, le collège a modifié ses M3C en y intégrant le principe de la compensation entre UEs santé, de manière à faciliter la validation du PASS. Après de nombreux échanges sur la notion de compensation et celle de la capitalisation, notamment pour des résultats inférieurs à la moyenne, il a été acté qu'une UE validée par compensation, était définitivement validée même si la note obtenue est inférieure à 10/20.

Il est par ailleurs important de signaler qu'en 2^{ème} année de filière santé, de grosses lacunes se révèlent dans les matières des UEs acquises par compensation.

D'autre part, la compensation ne permet plus d'améliorer sa note.

Par ailleurs, concernant la réorientation de PASS ou d'une LAS première année vers une licence première année (cas du PASS et de la LAS non validés) et de l'impossibilité de suivre les enseignements des UEs santé, le ministère a été très clair ; les étudiants doivent profiter de cette année de réorientation / redoublement pour valider 60 ECTS

disciplinaires et pourront se présenter aux examens des UEs santé dès lors qu'ils poursuivront leurs études en licence 2^{ème} année ou LAS 2^{ème} année.

Le Professeur Pellegrin indique qu'il lui semble préjudiciable que les étudiants ne puissent pas travailler les matières santé durant un an, car cela ne leur permettra pas de profiter de cette période d'études pour améliorer leur niveau et augmenter leurs chances d'entrer en filières MMOP.

Le Professeur Pellegrin présente ensuite les MCCC du PASS ainsi que celles des candidatures en MMOP-K.

Plusieurs points sont évoqués :

- Une phrase doit être ajoutée dans les M3C, mentionnant que « tout étudiant inscrit à une UE doit se présenter à l'examen de cette UE »
- Il sera important de rappeler aux étudiants que les schémas d'études ont été harmonisés entre filières MMOP, ce qui facilitera la diversification et la pluralité des candidatures.
- De la même manière, les étudiants devront être informés du fait que l'ordre de mérite des LAS et secondes chances, qui sera publié en vue de candidater en MMOP-K, sera constitué d'une note de parcours et des résultats académiques obtenus.

Le Professeur Pellegrin soumet au vote ces MCCC.

Les membres du conseil émettent un avis favorable aux MCCC du PASS ainsi présentées, à hauteur de 3 voix favorables, 1 voix contre, et 9 abstentions.

- **Calendrier des examens du PASS 2022-2023**

Le Professeur Pellegrin présente ensuite le calendrier des examens du PASS 2022-2023, qui correspond aux exigences ministérielles.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au calendrier des examens du PASS ainsi présenté.

FINANCES

- **Don à l'association Ecole Santé Sciences Junior**

Le Professeur Pellegrin présente la proposition de don à l'association étudiante de l'Ecole Santé Sciences. Cette association junior propose deux journées de conférences par an, à Bordeaux et à Paris, et ont sollicité une aide du collège d'un montant de 5000 €.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au don ainsi présenté.

INFORMATIONS

- **Plan de sobriété de l'université de Bordeaux**

Le Professeur Pellegrin présente le plan de sobriété qui a été mis en place par la direction de l'université pour l'année 2023 (dotation de fonctionnement du collège). Il rappelle que ce plan de sobriété a été calculé sur la base de la dotation de 2019.

Le budget annuel du collège des sciences de la santé, hors BPI s'élève à environ 10 000 000 €. La dotation reçue de l'université de Bordeaux était jusqu'à l'année 2022 d'environ 1 600 000 €, soit 17% du budget.

Le reste du budget de fonctionnement du collège, soit environ 8 400 000 €, est implémenté par les ressources propres du collège (dont celles de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, les aides venant de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence Régionale de Santé, etc).

Pour l'année civile 2023, le plan de sobriété de l'université de Bordeaux imposait une baisse de la dotation de 320 000€, ainsi qu'une réduction de 87 000€ de masse salariale. Cette baisse de dotation met le collège en grande difficulté car elle ne prend pas en compte les moyens mobilisés pour les examens de PASS, LAS et UEs disciplinaires de droit, sciences économiques, sciences de la vie et chimie.

Après négociations, la baisse de la dotation ne sera « que » de 270 000€. La baisse de masse salariale n'a pas pu être négociée.

Dans ce contexte, la question du financement des examens disciplinaires des LAS au Parc des Expositions se pose.

Il est par ailleurs demandé par la direction de l'université de réfléchir à la fermeture de certains locaux d'enseignement, de manière à réduire la consommation de fluides.

Il est proposé, compte tenu du peu d'assiduité aux cours magistraux des étudiants de PASS, sachant que ceux-ci sont disponibles sur Formatoile, des problématiques des travaux en cours durant la mise en œuvre du plan de relance, de restituer un amphithéâtre aux enseignements des formations en santé, et de fermer autant que faire se peut les grands amphithéâtres, de manière à réduire l'amplitude de leur utilisation.

Le collège santé a travaillé avec ses équipes et propose in fine de fermer l'ensemble des amphithéâtres la semaine qui suit celle des congés de fin d'année, de manière à permettre à l'établissement de ne pas les chauffer durant 3 semaines consécutives.

Il est demandé en contrepartie de recevoir un retour sur les factures énergétiques des locaux d'enseignement du site de Carreire, utilisés par les UFRs de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 19h20.

Fait à Bordeaux le 30 septembre 2022

Le directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc Pellegrin